

PRESENTATION DU SYSTEME DE GARANTIE ET D'AMELIORATION PARTICIPATIF

Pourquoi un système de garantie participatif ?

Pour, ensemble, évaluer et améliorer des pratiques économiques, attester la progression de la démarche, éduquer.

Le Système de Garantie et d'Amélioration Participatif (SGAP) est né au sein de l'association française MINGA pour avant tout répondre au besoin de ses membres d'évaluer et d'améliorer de manière participative leurs pratiques pour plus d'équité dans leurs filières commerciales. Le Sgap est construit sur la base du Cahier des charges de Minga. Il sera aussi un outil pour attester publiquement la démarche d'équité économique de ces filières et un moyen d'éducation populaire.

Le principe de base du Système de Garantie et d'Amélioration Participatif (SGAP) repose sur l'**implication volontaire des entreprises et des citoyens dans la compréhension et les pratiques d'une démarche d'équité¹ économique.**

Le SGAP est un outil évolutif qui permet l'examen des actes de commerces, en termes social, économique et écologique, tout le long d'une filière (longue ou courte). Il ne sert pas à sécuriser le client par des slogans ou des logos qui le dédouaneraient de toute réflexion sur ses achats ! Bien au contraire, l'évaluation de ces démarches de progrès, transparentes, **permettent de réfléchir sur le fonctionnement réel de la société**, de le remettre en question, d'être force de propositions en nous ré-appropriant notre vie économique et politique de citoyens. Il a donc aussi un objectif pédagogique d'éducation populaire et de transformation sociale.

Minga

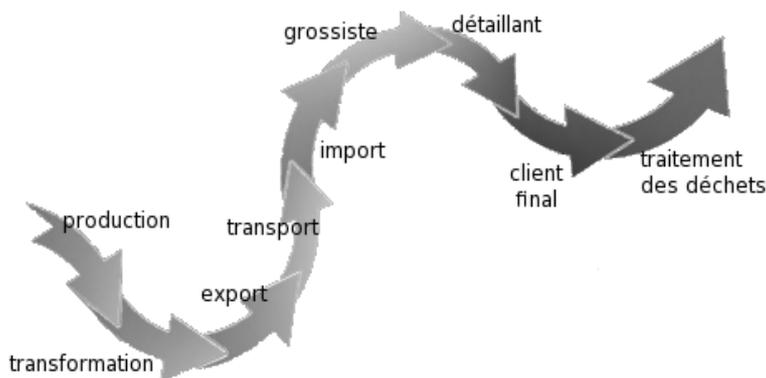
MINGA est une association, créée en 1999, à but non lucratif, laïque et **indépendante** de toute organisation politique, financière et religieuse. **Ses membres sont des personnes et une soixantaine d'organisations (coopératives, entreprises et associations) en lien avec de nombreux partenaires en France et dans le monde. Ils produisent et commercialisent des produits ou des services dans une démarche de respect entre les hommes et dans leur rapport à la nature.**

Cette démarche concerne toutes les filières économiques, locales ou internationales, dans tous les secteurs d'activités et **dans tous les pays**. Elle ne se limite pas au producteur ou au « consommateur » mais s'étend

1 L'équité ici s'entend comme le respect des hommes et de la nature

à tous les acteurs : producteurs, transporteurs, transformateurs, prestataires, commerçants et utilisateurs. Les membres de Minga pensent que le fait de ne considérer qu'un maillon de la chaîne permet tous les abus et l'opacité aux autres étapes.

Il s'agit ainsi de **participer à la construction d'une économie équitable**, organisée démocratiquement, respectueuse de la biodiversité et de la souveraineté économique et politique des peuples.



Les acteurs représentés ici constituent tous ensemble un exemple de FILIERE longue.

Une démarche d'évaluation, citoyenne et publique

Les membres de MINGA et certains de leurs partenaires (en France et dans d'autres pays) ont tout d'abord réalisé, en 2003, un Cahier des charges² qui reprend l'ensemble des objectifs qu'ils s'engagent à atteindre au maximum de leur possibilités :

1. Information et débat pour une économie équitable.
2. Organisation, autonomie et autogestion.
3. Réduction des inégalités et solidarité.
4. Une production et des échanges respectueux de la nature.
5. Une production au service des hommes.
6. Des échanges équitables.
7. Transparence, évaluation et garantie.

C'est sur la base de ces critères, qui embrassent une vision globale de la société et de l'environnement, que l'outil du SGAP a été élaboré.

Un outil en expérimentation ... ouvert à tous les citoyens

Sur la base de notre cahier des charges, le Système de Garantie et d'Amélioration Participatif est actuellement construit et testé progressivement par les entreprises membres de Minga et leurs partenaires. Plusieurs filières, courtes (en France et dans d'autres pays) ou longues (internationales, semi-industrielles), sont ainsi en cours d'évaluation et d'améliorations depuis 2006. **Dans son déroulement le SGAP engendre une dynamique de filière où chacun des acteurs participe d'égal à égal, est informé du contenu de l'évaluation, de ses procédures de déclenchement, de ses données et résultats.**

² Téléchargeable sur www.minga.net

Comment tout citoyen peut contribuer à la construction de cet outil ?

Vous vous interrogez sur les produits et services que vous commercialisez ou achetez? Vous pouvez participer à:

- L'évaluation des filières : qui fait l'objet du regard et de l'échange de personnes qui souhaitent s'informer sur les travailleurs et les produits de ces filières,
- L'examen des informations collectées par les opérateurs: elles seront mises à disposition du public sur un site internet. Ainsi, vous pourrez vous mettre directement en relation avec les opérateurs si vous souhaitez comprendre et discuter de leur démarche.

Comment fonctionne le SGAP ?

Le SGAP permet d'instaurer une relation directe et de confiance entre les opérateurs d'une filière ainsi qu'avec les citoyens. Ce processus prend du temps. Il peut être résumé en trois grandes étapes :

1. Rencontre/ prise de contact des acteurs de la filière et auto évaluation

Un ou plusieurs opérateurs d'une filière décident de s'organiser pour évaluer et améliorer leurs pratiques à travers le SGAP. Ils informent les autres opérateurs de la filière et désignent un référent pour cette filière. Si chacun donne son accord de principe, la demande est enregistrée auprès du comité SGAP. Chaque opérateur réunit les documents nécessaires à l'analyse de la filière (communication de l'entreprise, enregistrement légal, comptes, etc...) et réalise un état des lieux de la filière en remplissant une « grille de pré-enquête ». Cette dernière va permettre une première auto-évaluation de leur coopération économique.

2. Évaluation de la filière dans une « commission d'évaluation participative » (CEP)

Les opérateurs, 1 ou 2 membres professionnels de Minga (dont un membre du Conseil d'Administration), 2 ou 3 citoyens volontaires et un technicien SGAP, forment une « commission d'évaluation participative ». Chaque membre de la commission prend connaissance de la grille de pré enquête remplie par l'ensemble des opérateurs, et dans un premier temps l'analyse de son côté en s'aidant d'une grille d'évaluation. Puis, ce comité d'évaluation participatif se réunit avec les opérateurs de la filière, sur le site de l'un d'eux, pour échanger sur les visions respectives des membres de la commission. Cette dernière remplit la grille d'évaluation et définit un programme précis d'amélioration des pratiques.

3. Analyse et accréditation d'une attestation de conformité par un « Comité d'accréditation » (indépendant)

Les documents et les conclusions de chaque commission d'évaluation participative sont transmis ensuite à un comité d'accréditation. Ce comité sera constitué de personnes entièrement indépendantes des acteurs des filières évaluées : économistes, journalistes, chercheurs, producteurs et commerçants, consommateurs, etc. Les opérateurs ne pourront pas y participer (afin de ne pas être « juge et partie »). Après étude des dossiers présentés, mais aussi des visites aux opérateurs de la filière, ce comité pourra ou non garantir que

la filière évaluée respecte le Cahier des charges de Minga et attribuer une attestation de conformité avec ce Cahier des charges. Les entreprises ayant reçu l'attestation de conformité pourront l'indiquer dans leurs documents de communication et sur les produits des filières attestées, en lien avec le site Internet dédié au Sgap.

4. Mise à disposition des informations sur internet

Les informations sur le Sgap, ses objectifs, son fonctionnement figureront en plusieurs langues sur le site internet. Des informations sur chaque filière évaluée et accréditée seront également disponibles. Tout cela en plusieurs langues, avec description des process, décomposition des prix, photos, films, adresses, etc. Chaque filière sera identifiée par un code (qui pourra être indiqué par les opérateurs, par exemple sur les emballages des produits de la filière évaluée). Ainsi chaque opérateur, où qu'il soit, mais aussi tout citoyen, aura accès aux informations et pourra participer, au travers de forums, à la réflexion commune (questions, critiques, suggestions, etc), y compris à l'évolution du SGAP lui-même. Les informations communiquées seront choisies par le Conseil d'administration et le Comité Sgap de Minga, les opérateurs, un technicien SGAP, en tenant compte des problématiques de sécurité et de concurrence de chaque opérateur. Il s'agira donc aussi d'un outil pédagogique, au service d'une meilleure compréhension du fonctionnement socio-économique de notre société.

**Minga recherche des citoyens et des soutiens
publics et privés pour la mise en œuvre et la**

**reconnaissance de ce Système de garantie et
d'amélioration participatif. Merci d'avance !**

minga@minga.net.

MINGA, le 13 Juin 2009, France

www.minga.net